

14ème législature

| | | |
|--|--|--|
| Question N° : 27800 | De M. Georges Ginesta (Union pour un Mouvement Populaire - Var) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Affaires sociales et santé | | Ministère attributaire > Affaires sociales |
| Rubrique > santé | Tête d'analyse > politique de la santé | Analyse > bactéries multirésistantes. études internationales. |
| Question publiée au JO le : 28/05/2013 Réponse publiée au JO le : 24/06/2014 page : 5172 Date de changement d'attribution : 03/04/2014 | | |

Texte de la question

M. Georges Ginesta attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la récente note du Centre d'analyse stratégique (CAS) consacrée à la résistance des bactéries aux antibiotiques. Depuis leur découverte, les antibiotiques ont permis de faire considérablement reculer la mortalité. Cependant, l'utilisation massive de ces médicaments chez l'homme comme chez l'animal a conduit à l'apparition accélérée de bactéries résistantes aux antibiotiques. La France, qui reste un des plus gros consommateurs d'antibiotiques en Europe, mène depuis les années 2000 des actions pour préserver l'efficacité des antibiotiques qui ont permis quelques progrès, mais beaucoup reste à faire. Dans cette perspective, le CAS propose de promouvoir la coordination par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) d'un réseau mondial de surveillance et d'alerte des bactéries multirésistantes. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les suites qu'elle entend donner à cette proposition du CAS.

Texte de la réponse

En France, la lutte contre l'émergence et la propagation des résistances bactériennes s'appuie sur quatre piliers, déclinés dans le plan national d'alerte sur les antibiotiques 2011-2016 : la surveillance, la prévention des infections, la maîtrise des consommations d'antibiotiques et le développement de solutions thérapeutiques. Le système français de surveillance des résistances aux antibiotiques est assuré via différents réseaux coordonnés par l'InVS en lien avec l'ANSM, la DGS, la DGOS pour la déclinaison d'actions de prévention et de lutte. Au niveau européen, la France participe activement aux travaux de veille et d'alerte par la collaboration avec les réseaux de surveillance de la résistance (EARS-Net) et de la prescription d'antibiotiques (ESAC-Net) ainsi qu'avec les systèmes d'intelligence épidémique (EPIS), d'alerte et de réponse rapide (EWRS), placés sous l'égide de l'European Center of Disease Control (ECDC) et de l'Union Européenne. En matière de lutte contre la tuberculose multi-résistante, l'ensemble des états membres de la région OMS/Europe ont adopté le « Consolidated action plan to prevent and combat M/XDR-TB 2011-2015 ». L'ECDC participe aux travaux de l'OMS dans le champ de la lutte contre les bactéries multi-résistantes et assure au nom de l'Europe la coordination des travaux d'alerte et de surveillance.